



Ministère de l'Intérieur  
**Direction générale de la sécurité civile  
et de la gestion des crises**

Ministère des Solidarités et de la Santé  
**Direction générale de la santé**



Paris, le 15 novembre 2019

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Les intoxications au monoxyde de carbone peuvent concerner chacun de nous**

### **Adoptez les bons gestes pour réduire les risques**

**Lorsque les températures baissent, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent. Chaque année, ce gaz toxique est responsable d'une centaine de décès en France. Invisible, inodore et non irritant, le monoxyde de carbone est indétectable. Des gestes simples contribuent pourtant à réduire les risques.**

Les appareils utilisant des combustibles (gaz naturel, bois, charbon, fuel, butane, propane, essence ou pétrole, *etc.*) pour la production de chaleur ou de lumière sont tous susceptibles, si les conditions de leur fonctionnement ne sont pas idéales, de produire du monoxyde de carbone (CO).

**Les intoxications au monoxyde de carbone peuvent concerner chacun de nous. Afin de limiter les risques, adoptez les bons gestes...:**

- › Avant l'hiver, faites systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié dans vos résidences principale et secondaire le cas échéant ;
- › tous les jours, même quand il fait froid, aérez au moins 10 minutes votre logement ;
- › maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air ;
- › respectez systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant. Ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ; placer

impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

**Au niveau collectif** : Il est important de rappeler d'être vigilant quant à l'utilisation d'appareils de chauffage d'appoint, de groupes électrogènes ou de panneaux-radiants à combustible gazeux lors des rassemblements de personnes (rassemblements familiaux, manifestations culturelles ou religieuses...).

## Réagir rapidement : aérer et appeler les secours

**Les premiers symptômes - maux de tête, fatigue, nausées - apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes au sein du foyer.**

Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, parfois en quelques minutes. Il faut donc agir très vite : en cas de suspicion d'intoxication, aérez immédiatement, arrêtez si possible les appareils à combustion, évacuez les locaux et appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes).

La prise en charge des personnes intoxiquées doit intervenir rapidement, dès les premiers symptômes, et peut nécessiter une hospitalisation.

**Chaque année, environ 1 300 épisodes d'intoxications au CO survenus par accident et impliquant près de 3 000 personnes sont déclarés aux autorités sanitaires.**

### Une brochure pour informer sur les réflexes qui protègent

Le dépliant « [Les dangers du monoxyde de carbone, pour comprendre](#) » présente les dangers de ce gaz, les appareils et les installations susceptibles d'émettre du CO, ainsi que les bons conseils pour éviter les intoxications. Il est diffusé auprès des mairies, des services de protection maternelle et infantile (PMI), des laboratoires d'analyses médicales. Il existe aussi une vidéo et une affiche pour informer sur ces risques.

### Pour en savoir plus

- [Ministère des solidarités et de la santé](#)
- [Outils d'information de Santé Publique France](#)
- [Surveillance des intoxications au monoxyde de carbone](#)

### Contacts presse

**DGS** : Mission Information et Communication - 01 40 56 84 00 - [presse-dgs@sante.gouv.fr](mailto:presse-dgs@sante.gouv.fr)

**DGSCGC** : Lieutenant-colonel Michaël Bernier, Chargé de la communication et du porte-parolat  
06 62 99 14 32 - [michael.bernier@interieur.gouv.fr](mailto:michael.bernier@interieur.gouv.fr)

**Santé publique France** : Vanessa Lemoine – 01 55 12 53 36 / Cynthia Bessarion - 01 71 80 15 66 /  
Stéphanie Champion – 01 41 79 67 48 / [presse@santepubliquefrance.fr](mailto:presse@santepubliquefrance.fr)